

COMMUNE de  
**SAINT GERMAIN DE JOUX**  
**01130**

Tél: 04.50.59.81.51  
mairie@saintgermaindejoux.fr

PROCES-VERBAL  
Réunion du Conseil Municipal  
du 12 septembre 2022  
Convocation du 6 septembre 2022  
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 septembre 2022 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Nombre de membres en exercice: 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants: 12

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Christelle CECILLON est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Ordre du jour :

- Tarifs des repas
- Tarifs de la garderie
- Indemnité de chauffage concernant les locations des bâtiments communaux
- Tarif déneigement
- Tarif des caveaux deux places
- Tarif emplacement du camion pizza-roll
- Rétablissement des voies de communication (A40)
- Provision pour créances douteuses

- Tarifs cantine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

3.50 € le prix du repas servi à la cantine scolaire  
4.90 € le repas occasionnel  
7.00 € le repas livré aux adultes

- Tarifs garderie à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient la tarification en vigueur à ce jour : 0.75 € la demi-heure et fixe un tarif de 10 € pour la période hors délai.

- Indemnité de chauffage

Concernant les locations des bâtiments communaux, le Conseil Municipal, porte les charges mensuelles de chauffage aux sommes suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- appartements : 32 et 46 place de l'Eglise et le local 45 rue du Commerce : 130 €
- local 24 place de l'Eglise (FNE) : 80 €

Voix pour : 11 – abstention : 1

- Tarif des caveaux deux places

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente du caveau 2 places à 2 000 € et rappelle que le prix de la concession est de 150 € le m<sup>2</sup>.

- Tarif emplacement du camion « pizza roll » sur la place de l'Eglise une fois par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un coût annuel de 300 €

- Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A 40

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable à la délimitation du domaine public autoroutier concédé (DPAC) de l'autoroute A 40 telle qu'elle figure aux plans projets.

- Provision pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 2 000 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

Informations diverses :

- Règlementation de la circulation en transit des véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 7.5 tonnes sur la RD 1084 dans la traversée de l'agglomération.
- Projet d'un lotissement : Hameau de Longefand
- Accessibilité mairie, école et régulation chauffage de la salle des fêtes : les fiches projets pour les subventions de la région doivent être transmises avant le 15 septembre.
- Lecture du courrier du président de la CCPB concernant les aires permanentes d'accueil : demande de terrains constructibles.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à établir dans les deux ans.
- Evocation de l'extension Léman express sur l'axe Valserhône Brion.
- SIVALOR (ex. SIDEFAGE) : programme anti gaspi cantine
- PNRHJ : possibilité de s'inscrire pour participer aux ateliers climat 2030
- PACA RHONE : invitation aux ateliers Pôle Métropolitain du Genevois Français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

La secrétaire de séance,  
Christelle CECILLON

Le Maire,  
Gilles THOMASSET

